



Keleier Hanvec

Keleier Hanvec

Bimestriel de la commune de Hanvec

Mai—juin 2024 n°347



**DOSSIER : Préservons
ensemble la nature !**

> Edito du maire

Chères Hanvécoises, chers Hanvécois,



Le budget 2024 de la commune a été voté lors de la séance du Conseil municipal du 02 avril dernier. La clôture budgétaire de l'exercice 2023 affiche un excédent de fonctionnement exceptionnel qui nous permet de conserver notre dynamique d'investissement. C'est un bon signal dans un contexte économique marqué par l'inflation de l'année passée et une évolution des trajectoires budgétaires

toujours menacée d'incertitudes. Notre gestion des comptes affirme notre capacité d'investissement tout en maîtrisant d'une part, le niveau d'endettement de la commune et, d'autre part, la pression fiscale locale avec des taux communaux d'impôts locaux toujours figés. L'Etat est bien présent à nos côtés (Dotation Globale de Fonctionnement en hausse pour 2024, chantier de l'école publique, schéma d'accueil des publics au Cranou), la Région Bretagne (chantier de l'école), le Conseil Départemental du Finistère (chantier école, voirie communale, sentiers de randonnée) ainsi que la CAPLD par ses fonds de concours.

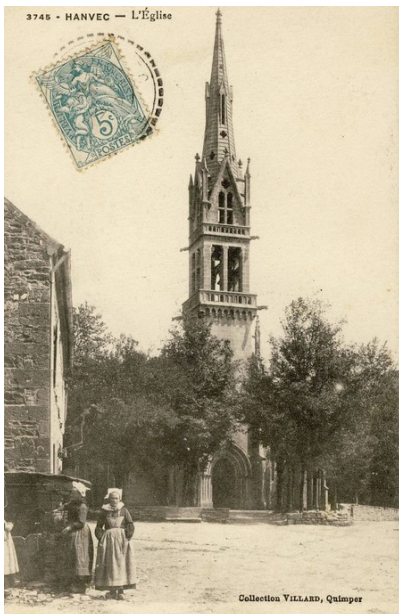
Le dossier du présent numéro est centré sur l'environnement. Notre vaste commune présente une grande variété d'unités paysagères et accueille une biodiversité exceptionnelle depuis la montagne jusqu'à la mer. Cette biodiversité, naturelle dans nos espaces boisés et dans nos landes, est aussi maintenue grâce au travail de beaucoup de nos agriculteurs dans notre campagne. Nous la retrouvons également dans nos jardins et nos espaces publics.

Aujourd'hui, avec le changement climatique, chaque geste compte. N'oublions pas que cette biodiversité est vitale pour l'humanité !

Bonne lecture !

Yves CYRILLE

3745 - HANVEC - L'Église

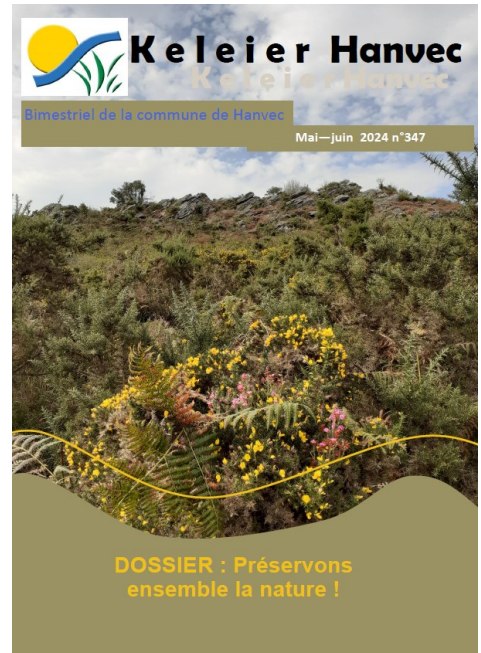


Vous avez des photos de Hanvec d'autrefois ?

Nous souhaitons les collecter afin de réaliser un travail d'archivage et pourquoi pas de monter une exposition à terme. Bien évidemment, nous ne conserverons pas vos photos personnelles : elles seront scannées et/ou photocopiées.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous afin de convenir d'un rdv pour prendre le temps de ce travail de collecte.

SOMMAIRE



■ Edito	2
■ Dossier.....	3
■ Vie municipale et intercommunale.....	5
■ Portrait	9
■ Vie associative.....	10
■ La tribune des élus	13
■ Hanvec et vous	14
■ Le pense-bête	16

Le **Keleier** est édité par la commune de Hanvec
3, Place du Marché - 29 460 HANVEC
TÉL : 02 98 21 93 43.

Diffusion : des exemplaires sont disponibles dans les commerces et les espaces municipaux hanvécois (mairie, médiathèque).

Directeur de la publication : Yves CYRILLE
Rédaction, mise en page, maquette :
Morgane FIANT (keleier@mairie-hanvec.fr),

Impression : Imprimerie Cloître - Saint-Thonan

Crédits photos : Service communication, Morgane FIANT, commune de Hanvec, élus, associations, PIXABAY. <https://fr.freepik.com/>, Le Télégramme

Tirage : 800 exemplaires.

Pour le prochain **Keleier**,
les annonces et articles sont à déposer
avant le 15 juin
Aucune annonce ou article
ne sera pris en compte
après cette date.
Courriel : keleier@mairie-hanvec.fr
ou tél : 02 98 21 93 43.

> Dossier : Environnement : changeons nos habitudes !

Afin de préserver la biodiversité et d'essayer de limiter le dérèglement climatique, nous avons tous un rôle à jouer ! Et cela commence par nos propres jardins et nos habitudes en matière de tri de nos déchets !

Les beaux jours reviennent enfin ! Nous profitons de ce temps relativement clément pour « remettre le nez dehors » et profiter de nos jardins et de nos espaces verts. On ressort nos tondeuses, nos cisailles et tailles-haies... Mais attention, on ne peut pas faire n'importe quoi ! Il y a des règles et des dates à respecter. Saviez-vous par exemple que certains talus et haies bocagères sont à préserver ? Ces éléments naturels à protéger sont même inscrits dans notre PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) !

Alors avant d'intervenir, n'hésitez pas à consulter le PLUi sur notre site internet ou sur celui de la CAPLD pour vérifier que votre haie ou talus n'est pas protégé : <https://www.pays-landerneau-daoulas.fr/consulter-les-documents-du-plui-executoire/>. Il faut consulter le règlement graphique de Hanvec. Vous y trouverez les talus et haies bocagères à protéger (matérialisés par des ronds verts).

Maïs pourquoi protéger ces haies et ces talus ?

La haie est un groupe d'arbustes et d'arbres, de longueur et de hauteur variables, de largeur faible (souvent inférieure à 10 mètres) enclavé dans des prairies, champs, cultures ou habitations, qu'elle peut délimiter. Située en bordure de cours d'eau, elle est alors dénommée **ripisylve**. La haie peut être accolée à un élément fixe, linéaire du paysage (routes, mur, fossé, talus, cours d'eau...)

Les haies constituent un lieu de vie très important pour la biodiversité. Elles permettent d'héberger de nombreuses espèces protégées par le Code de l'Environnement ou non. Par ailleurs, elles ont un rôle important dans la prévention des risques naturels (coulées de boue, inondation). Elles sont aussi des brises vent. Leur taille ou leur arrachage est susceptible de causer des préjudices importants à l'environnement.

Les talus et les fossés contribuent à la limitation de l'érosion et des pollutions diffuses, tout en permettant le maintien ou le développement de la biodiversité. Ils peuvent être localisés le long de routes, en bas de parcelles, à mi pente ou même au sein des parcelles cultivées.

Qui vit dans les haies ?

Les réseaux de haies forment une **forêt linéaire intégrée à des espaces agricoles productifs**, où la faune sauvage trouve des abris et des refuges saisonniers, des lieux de nidification, des ressources alimentaires, des corridors biologiques. Les bocages accueillent des **espèces de petits mammifères** comme le lapin de garenne (en voie de disparition), belettes, rongeurs et **de nombreuses espèces d'oiseaux** comme la tourterelle des bois, la grive musicienne, le merle noir et de nombreux passereaux.



Les travaux sur les haies sont interdits pour les agriculteurs, et fortement déconseillés pour les particuliers et les collectivités, durant la période de nidification des oiseaux. A partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer.

Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet. *

* Cependant, cette interdiction ne s'applique pas aux professionnels (paysagistes, élagueurs, etc...) qui s'assureront de l'absence de nids avant de tailler.

Et comment cela se passe à Hanvec ?

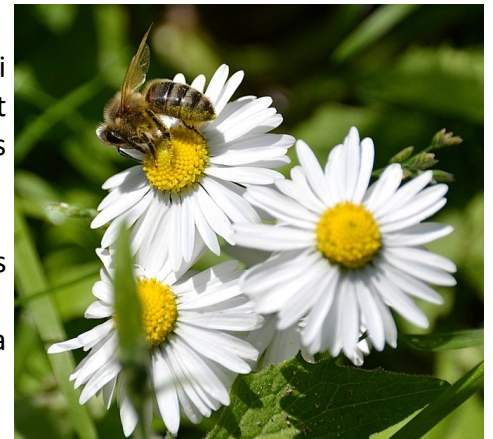
Depuis plusieurs années, la municipalité procède au fauchage différencié. Mais qu'est-ce que c'est exactement ?

Le fauchage différencié, ou tardif, consiste à laisser pousser la végétation sur les bas-côtés de la route pendant la période estivale et à n'intervenir qu'au début de l'automne. Pour des raisons de sécurité, le fauchage est maintenu sur une largeur de 1,20m ainsi que dans les carrefours et les courbes. L'intervention décalée dans le temps permet aux plantes et à la petite faune d'accomplir leur cycle naturel. Le fauchage a lieu lorsque les plantes ont fleuri et fructifié et que, de leur côté, les oiseaux, insectes, petits mammifères... ont eu le temps de se reproduire.

Le fauchage différencié a l'avantage de prévenir la propagation de certaines espèces qui, comme les graminées, sont gênantes et empêchent les autres espèces de pousser et de s'épanouir. La petite faune en profitera elle aussi : elle aura le temps de se reproduire, en toute tranquillité.

On y retrouve des milliers d'espèces telles que par exemple :

- **les abeilles butineuses**. Il faut savoir que sans elles, il n'y aurait plus ni pommes ni poires, ni courgettes ou tomates dans nos jardins. Autrement dit, les insectes pollinisateurs assurent plus de 80% de la reproduction des espèces végétales et une bonne part du contenu végétal de notre assiette;
- **les lombrics** qui aèrent le sol;
- **les coccinelles et chrysopes** qui sont des amateurs de ces pucerons ravageurs des cultures;
- et pleins d'autres petites bêtes qui jouent un rôle utile dans la biodiversité.



Laissons la place à la biodiversité au sein de notre commune !



Photo d'une pelouse du centre-bourg

Il est important de préserver la biodiversité locale y compris au sein des zones plus urbanisées. L'objectif est de trouver un juste équilibre entre les besoins de conservation de la nature et les besoins de la population humaine. Nous laissons donc volontairement des zones de biodiversité sur les espaces verts : quel plaisir de voir des pelouses fleuries remplies de vie !

Un autre exemple à venir au sein de notre commune : les futurs toits végétalisés de l'école publique.

La mise en place de ce type de toit a de multiples avantages : réduire les coûts de chauffage et le refroidissement des bâtiments, ralentir le ruissellement en cas de fortes pluies et améliorer la biodiversité locale (insectes, plantes, oiseaux,...). De tels écosystèmes jouent un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'air et dans l'absorption du carbone qui contribuent in fine à lutter contre le réchauffement climatique.

Sources dossier : OFB.gouv.fr et site du Ministère de l'Agriculture

> Vie communale et intercommunale

> Une nouvelle agent aux services techniques



Nathalie MOREAU vient d'intégrer l'équipe des services techniques. Arrivée à Hanvec en mai 2023 en remplacement de Ronan Rosmorduc, et après 2 CDD, Nathalie vient d'être stagiairisée au 1^{er} mars dernier .

De formation en agronomie et en environnement, elle a toujours été passionnée par les plantes et la botanique. C'est donc naturellement qu'elle a postulé pour le poste d'agent des espaces verts au sein de notre commune.

Son quotidien : plantations, entretien et nettoyage des parterres de fleurs et des espaces verts; tailles des arbustes et des haies; débroussaillage et notamment en complément de l'élagage des bords de routes et des carrefours (c'est-à-dire là où le duo tracteur-épareuse ne peut accéder), aide à la tonte du terrain de foot et des aires de jeux, vider la remorque de déchets verts de Lanvoy, entretien du cimetière, ...

Petit rappel sur les règles de sécurité :

Nos agents des services techniques travaillent sur les zones fréquentées par tous. Ils interviennent sur les aires de jeux, les bords de route y compris lorsqu'ils sont fréquentés.

Nous vous invitons donc à la plus grande prudence lorsque vous vous déplacez auprès des agents « en action ». Ils utilisent du matériel de coupe, de tonte, des débroussailleuses qui peuvent projeter des résidus : cailloux et autres branchages.

Évitez de passer derrière ou trop près d'eux !

> Installation de tables de pique-nique au Glugeau

Les services techniques ont installé des tables de pique nique sur le bord de mer au Glugeau. Ces travaux réalisés en régie permettront à tous de profiter de ce plan d'eau et de notre belle vue sur le fond de la rade de Brest.



> Stop aux crottes de chien !

Malheureusement , c'est un article qui revient fréquemment dans nos pages.



Certains propriétaires de chiens laissent leurs animaux faire leurs besoins sans ramasser derrière eux. La nouvelle aire de jeux du centre bourg en est le triste exemple. Les bandes enherbées sont maculées de déjections, obligeant petits et grands à slalomer avant de pouvoir profiter de ce bel espace convivial. Cela est également le cas de l'aire de détente de Lanvoy et de nombreux autres espaces verts partagés de notre commune. Pensons également aux agents chargés de l'entretien de ces pelouses qui reviennent maculés après leur journée de travail . **Cela est inadmissible !**

Les propriétaires qui seront pris à ne pas ramasser les déjections de leurs animaux seront verbalisés : selon le Code Pénal - art R633-6 - décret 2020-1573 du 11 décembre 2020, les contrevenants s'exposent à une amende de 4^{ème} classe (amende forfaitaire de 135 € pouvant aller jusqu'à 750 €).

Alors soyons tous acteurs du savoir vivre ensemble : un sac dans la poche et le tour est joué !

> Le budget communal

Le compte Financier Unique 2023 (CFU) et le budget primitif 2024 ont tous deux été votés à l'unanimité du conseil municipal le 2 avril 2024.

Le Compte Financier Unique 2023

Il dégage un excédent de fonctionnement de 610 378, 28 €.

Le CFU dégage un excédent d'investissement pour l'année de 85 765, 83 € et de 869 472, 05 € avec les excédents des années passées.

Le résultat total de **1 479 850, 33 €** (610 378, 28 + 869 472,05) nous permettra d'autofinancer les projets à venir.

Ainsi, la combinaison de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la dynamique des bases fiscales permet, sans augmenter les taux communaux, de dégager un excédent de fonctionnement élevé (610 378,28 €) et de le virer entièrement en investissement. (Voté à l'unanimité le 2 avril)

Le budget primitif 2024

Il a été voté en équilibre à 1 922 284 € en fonctionnement et en sur-équilibre en investissement (2 064 156, 35 € en dépenses et 2 228 669, 67 € en recettes).

Dépenses d'investissement prévues en 2024		Recettes d'investissement prévues en 2024	
École publique	1 371 944, 45	Virement de la section de fonctionnement	362 265
Schéma d'accueil des publics Cranou	211, 90	Subventions d'investissement	300 535,46
Grosse réparation voirie	189 000	Dotations, fonds divers et réserves	68 800
Route de Lanvoy	5 000	Excédent de fonctionnement 2023	610 378, 28
Local Place Fagot	80 000		
Lavoir de la Madeleine	1 350		
Emprunt	258 000	Opérations d'ordre	16 000
Immobilisations incorporelles	5 000	Opération patrimoniales	1 218, 88
Subventions d'équipement	83 650	Total	1 359 197, 62
Immobilisations corporelles	50 000	Excédent d'investissement 2023	869 472, 05
Immobilisations en cours	20 000		
Total	2 064 156, 35 €	Total	2 228 669, 67 €

Dettes au 1^{er} janvier 2024 :

	2020	2021	2022	2023	2024
Dettes (en euros)	1 424 922	2 772 936	3 624 129	3 346 339	3 070 032
Capacité de désendettement (en années)	3	5,47	6,72	6,58	4,91

Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure à partir d'un ratio, appelé **capacité de désendettement**. Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

L'excédent de fonctionnement de 610 378, 28 € dégagé en 2023 a permis d'améliorer la capacité de désendettement de la commune et ainsi de poursuivre les projets d'investissement.

La dette de la commune diminue car aucun emprunt n'a été contracté depuis 2022. Les emprunts de 1 500 000 € et de 1 100 000 € réalisés en 2020 et 2021 à des taux d'intérêt bas (0,48 % et 0,72 %) ont permis de mener une politique d'investissement dynamique.

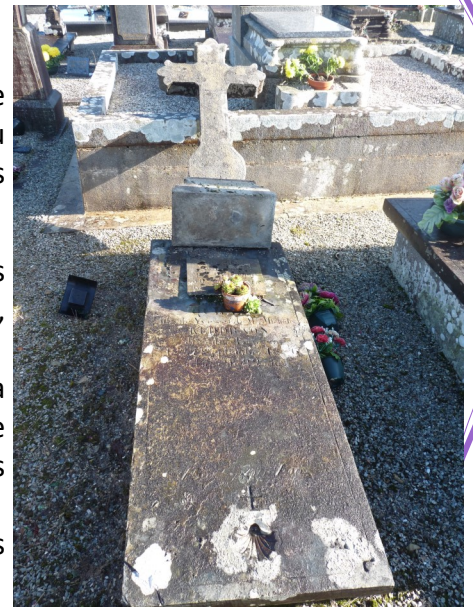
> Cimetière et réglementation

La municipalité est soumise à des obligations selon l'article L.2213-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise que sont soumis au pouvoir du maire le maintien de l'ordre, la décence et l'entretien des parties publiques communes dans les cimetières.

La sépulture est considérée comme une propriété privée. Les concessionnaires ou les héritiers ont donc des obligations associées, notamment à son entretien (art L2223-17 du CGCT).

Le maintien du bon état de la tombe doit éviter sa dégradation et sa dangerosité vis-à-vis des personnes et des tombes voisines. Cela concerne également la dégradation des parties publiques (cheminement entre les tombes) pouvant être causée par l'affaissement des tombes.

Par méconnaissance, les concessionnaires peuvent faire défaut à leurs obligations. Cela peut malheureusement entraîner des sanctions.



Afin d'éviter d'en arriver là, et dans le cadre du Dispositif argent de poche, 3 jeunes de notre commune ont répertorié sur le terrain toutes les tombes abîmées et celles semblant abandonnées.

Courant mai, un affichage légal sera apposé à l'entrée du cimetière et auprès de chaque tombe concernée.

Lorsqu'il est connu, le concessionnaire recevra aussi un courrier de la mairie. Il incombera alors aux concessionnaires ou héritiers de procéder aux réparations.

Merci de vérifier si vous êtes concerné.

Vous devez réparer une sépulture ?

Vous pouvez le faire vous-même ou vous rapprocher d'un marbrier ou d'une entreprise de pompes funèbres.

> Elections européennes : le dimanche 09 juin

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen. Les députés européens sont élus au suffrage universel direct à un tour. En France, nous allons voter pour élire 81 députés pour nous représenter au Parlement européen qui siège à Strasbourg.

En France, les élections européennes, auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Où voter ?

Les bureaux de vote 1 et 2 seront situés à la salle Anne-Péron. Ils seront ouverts le dimanche 9 juin de 8h à 18h.

Comment voter ?

Pour rappel, il est possible de voter sans carte électorale dans les communes de moins de 10 000 habitants : seule une pièce d'identité est obligatoire (carte d'identité, passeport, permis de conduire,).

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration.



<https://www.freepik.com>

Modalités et plus d'informations sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1944>

> Médiathèque

Voici les acrostiches gagnants de notre concours. Félicitations à Danièle Coulon qui a gagné dans la catégorie adulte et à Louna Herry, 9 ans, notre gagnante de la catégorie enfant. Elles repartent toutes les 2 avec un bon d'achat de 20 € à dépenser à la librairie Gwennili au Faou. Rdv est pris pour l'année prochaine pour un nouveau concours de poésie !



Dans ma région
Où la mer nous entoure
Les coquillages se collectionnent
Merveilleuse pluie qui arrose nos semis
Exceptionnels paysages,
Nuages dans le ciel mais chaleur dans nos cœurs.
Louna Herry

Halte paisible !
Ajoncs dorés sur le Menez...
Nobles manoirs, et toits de chaume,
Vestiges du passé et ponts vers l'avenir...
Ecoutez, sur la lande, le vent de l'océan
Chanter avec les fées et les Korrigans.
Danièle Coulon



> Centre de loisirs : exposition à l'ossuaire

Les enfants du centre de loisirs ont exposé leurs œuvres à l'ossuaire le vendredi 8 mars dernier. Nos petits artistes en herbe ont profité de ce joli lieu d'exposition pour montrer aux élus et à leurs parents leurs créations réalisées lors de vacances scolaires et accueil de loisir du mercredi. Les enfants ont présenté dessins, peintures, collages et pixel art. Bravo à eux et aux animatrices pour leur créativité !

> Brèves

Recensement des signalements des cas de mэрule par la préfecture du Finistère. Si vous êtes concernés, merci de vous signaler en mairie. Plus d'informations sur le site de la préfecture : <https://www.finistere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Construction/Regles-de-la-construction/Les-parasites-du-bois>

Vous souhaitez revoir l'isolation de votre logement ? Changer votre système de chauffage ? La CAPLD a mis en place le dispositif Tinergie qui permet d'être conseillé pour accéder à des aides financières nationales ou locales en matière de rénovation énergétique, quels que soient les niveaux de ressources des ménages.
Contact : 02 98 33 20 09 ou <https://tinergie.fr>

Le camion de prévention Marsoins sera présent le **jeudi 06 juin de 10h à 12h** sur la place du 18 juin 1940 pour un dépistage dentaire. C'est gratuit, sans rendez-vous et confidentiel.

Bonne nouvelle ! Le restaurant situé à la gare d'Hanvec va rouvrir ses portes début juin. Le QG, restaurant ouvrier sera ouvert du lundi au vendredi midi. Vous y trouverez 2 plats du jour (qui changeront tous les jours) ainsi que des kebabs et des burgers. Kig ha farz tous les 15 jours. Cynthia et Steven vous accueilleront également pour des prestations traiteur sur réservation le week-end. N'hésitez pas à réserver au 02 29 61 02 80 ou par mail au legqghanvec@outlook.fr

> Portrait

Si vous souhaitez apparaître dans cette nouvelle rubrique, merci de nous contacter par mail à l'adresse : kelerier@mairie-hanvec.fr. La seule condition : que votre entreprise ou exploitation soit basée à Hanvec.

Portrait de KAT - artiste peintre - graveuse

Depuis combien de temps êtes-vous installée à Hanvec ?

J'habite à Hanvec depuis 2003. Autodidacte, j'ai commencé à peindre en 2010, puis de 2012 à 2020 j'ai suivi des cours aux Beaux-Arts de Brest pour me perfectionner et apprendre de nouvelles techniques : peinture, modelage, dessin, gravure. Toutes ces techniques viennent nourrir mon travail de la matière.

Quelle est votre activité ?

Je suis artiste peintre – graveuse. Je travaille majoritairement le grand format qui donne à mon geste plus de liberté, et retranscrit bien ce que j'essaie d'insuffler à mes oeuvres. Le style de ma peinture ? Ni figuratif, ni abstrait : quelque part entre les deux. Je laisse



la liberté à chacun de donner le sens qu'il souhaite à la toile. Je ne fais que suggérer des idées, des sentiments. Une toile provoque toujours quelque chose : un sentiment, une émotion qu'elle soit positive ou négative. Une œuvre artistique a ce pouvoir : elle ne laisse pas indifférent.

Comment vous vient l'idée d'une toile ?

Les thèmes s'imposent, inspirés par mes intérêts au quotidien. Je travaille actuellement sur le « **Barzaz Breiz** » de Théodore de la Villemarqué. C'est un recueil de chants populaires Bretons. Mon travail porte sur les séries- « **Ar Rannou** » en breton -autrement appelées « *Le druide et l'enfant* ». C'est un dialogue pédagogique entre un druide et un enfant. L'élève apprend du maître les connaissances du monde. Faisant références aux mythes anciens « Ar Rannou » interrogent quant à la place qu'occupent les mythes aujourd'hui. Que racontent-ils de nous ? C'est ce que j'essaie de retranscrire dans ma peinture, un cycle qui recommence sans fin.

Où peut-on découvrir vos œuvres ?

On peut découvrir mon univers à travers mes expositions : en 2018 à Plouguerneau, avec « Ar Men » : 14 toiles, 14 portraits de pierre. Puis en 2019, 2021 et 2022 à Landerneau.

La prochaine aura lieu à l'ossuaire de Hanvec du 02 juin au 23 juin, avec « **Ar Rannou** », le chant des séries Ouvert du jeudi au dimanche de 15h à 18h. Entrée libre et gratuite.

On peut aussi suivre mes travaux sur mon site internet. KAT: <https://cathguillin.wixsite.com/lesateliersduyeun/a-propos>

> La fête de la Bretagne à Hanvec

L'exposition, en six panneaux explicatifs, est issue d'un livre trilingue (français, breton et anglais) *Noms de noms* écrit par Julien Cornic. Les illustrations du livre d'Alice Boulouin sont également représentées en aquarelles originales.

Cette exposition vous permettra de découvrir le breton au travers les noms de familles, mais aussi de voyager dans différents lieux du monde. Savez-vous qu'il y a plus de 108 millions de Wang dans le monde ? Connaissez-vous le métier fait par Mme Le Saout (ou ses aïeux ...) et la caractéristique de Mr Moal (ou ses aïeux ...) ?

Pour compléter l'exposition, une conférence aura lieu à la salle Anne-Péron le dimanche 02 juin à 15h :

Conférence de Tudi Créquer : à la découverte des plus anciens enregistrements en breton

À l'aube du XX^e siècle, le docteur Léon Azoulay entreprend un projet inédit en France, celui de la constitution d'un musée phonographique. À la faveur de l'Exposition universelle de Paris, ce membre de la Société d'Anthropologie voit l'occasion unique de collecter des langues du monde entier. Au cours du mois de juillet 1900, il va graver sur des rouleaux de cire les plus anciens enregistrements sonores de langue bretonne.

Nous vous proposons d'aller explorer ce fonds d'archives sonores historiques, d'écouter ces voix de bretons et bretonnes du siècle passé, d'étudier leurs chants et de raconter leurs histoires. Car ce sont bien des histoires humaines qui seront placées au cœur de cette conférence. Celle de Léon Azoulay, mais aussi de Sébastien et Aline Le Bot, de Ploudiry, de Corentin Pichavant de Pont-l'Abbé ou encore de Pierre Laurent et Marie-Joseph Rio, du pays Vannetais, enregistrés il y a 123 ans. Leurs histoires et leurs voix sont une porte ouverte vers un monde disparu, un écho de la langue bretonne qui résonne avec notre monde actuel.

A la suite de la conférence, un goûter au son de Kan ha Diskan vous sera proposé.

Exposition à découvrir au mois de mai aux heures d'ouverture de la mairie



> VIE ASSOCIATIVE

> Club du Temps Libre

Mercredi 27 mars 2024, 72 joueuses et joueurs de tarot des clubs associés à *Génération Mouvements du Finistère* se sont retrouvés à la salle Anne-Péron pour disputer la finale de tarot du département en association avec le Club Temps Libre de Hanvec.

Cette rencontre met en évidence le travail des bénévoles de la fédération et du club temps libre.

Nous remercions Dimerc'her pour son aide ainsi que le personnel de la mairie et les élus de la commune pour leur participation.

Et maintenant, place aux jeux le mardi pour le tarot et le jeudi pour les boules, le scrabble et le triomino. **Contact** : ber.autret@laposte.net



> Dimerc'her

L'association Dimerc'her à le projet en octobre d'un « **Salon du Bien-Être, du goût et de l'artisanat** ».

Nous recherchons des exposants locaux : Vendeurs à domicile, auto-entrepreneurs, artisans, commerçants, créateurs ... pour une belle journée de 10h à 17h30. Merci de contacter l'association par mail : dimercher@gmail.com pour que nous puissions vous rencontrer et découvrir ce que vous proposerez à la vente.

Nouvelle activité présentée en septembre : Qi GONG Calme

Mme Marie AUTRET proposera à l'association pour la rentrée prochaine un cours de Qi gong calme pour les enfants de 7 à 14 ans les mercredis de 18h à 18h30. Ce sera une activité d'initiation à la méditation de pleine conscience incluant des techniques de Feldenkrais (approche corporelle qui repose sur un travail du mouvement. Il s'agit d'effacer les mauvaises habitudes et de corriger les postures du corps dans le but d'améliorer son bien-être), en musique, en silence, avec des bols tibétains, et automassages. Cette activité de 30 mn, se déroule en groupe de 8 enfants maximum pour accompagner, conseiller et veiller aux besoins de chacun.

Si vous êtes intéressés merci de prendre contact avec nous par mail : dimercher@gmail.com, afin de programmer un cours d'essai avant la rentrée.

Nouveau créneau pour septembre prochain. Un deuxième cours de yoga sur chaise sera proposé en plus de celui du mardi matin par Mme Bénédicte LE PORT les lundis soir 19h à 20h15. Possibilité d'un cours d'essai avant la rentrée.

> La Mam est très heureuse de vous proposer un nouveau week-end théâtre

La troupe : « **les Autres** » viendra le samedi 25 et le dimanche 26 mai vous présenter deux pièces écrites par Sébastien Mignon, l'un des acteurs.

Du théâtre plutôt pour ados-adultes le samedi 25 mai à 20h avec *Testamort* (durée 1h25).

Résumé : « Robert, riche rentier, apprend qu'il a une maladie incurable. A l'heure du bilan de sa vie, Robert se rend compte qu'il est seul, à qui laisser sa fortune ? Pourquoi pas à ses ex ? Pour être sûr de son choix, Robert décide de "tester sa mort", en convoquant Kim et Dominique, ses ex, pour la lecture de son "testamort". Seulement, Marie-Caroline, son avocate, à ses côtés depuis des années, ne l'entend pas de cette oreille ! » Pour passer un moment agréable et convivial nous vous proposons une version peu commune d'apéro théâtre. L'entrée de 15€ comprend donc la séance de théâtre, une planche apéro (l'entrepote) et un verre de vin ou de bière (cellier du régal).



Le dimanche 26 mai c'est une séance de théâtre tout public, plus familiale : *Les demoiselles de Juvisy*.

Résumé : « Les jumelles Folleville vont enfin hériter de leurs parents pour leur 25 ans. Le clerc de notaire Cyprien Brinzeingue, sans le sou, décide d'ajouter un codicille en sa faveur : pour hériter, les filles doivent impérativement être mariées. Toutefois, l'histoire de la famille Folleville réserve bien des surprises au clerc de notaire ! »

Au programme : un goûter théâtre L'entrée de 12€ comprend la séance de théâtre, 3 mini viennoiseries (croissant, pain au chocolat et brownie de la boulangerie Guidal) et un verre de jus de pomme ou de thé ou de café.

Nous comptons sur vous pour accueillir cette nouvelle troupe comme il se doit et soutenir le spectacle vivant, vous verrez vous ne regretterez pas ! D'ici là, on vous concocte une petite vidéo interview de Sébastien Mignon qui sera visible sur notre page Facebook. Vous verrez, vous aurez envie de venir les applaudir.



> Club de Pétanque

Le club de pétanque Le Faou/Hanvec a lancé sa saison 2024.

Le début est satisfaisant avec une qualification au second tour de la Coupe de France suite à une victoire contre Landerneau. Il faut rappeler que notre club local est Champion du Finistère en titre par équipe.

Pour les qualifications au Championnat du Finistère mixtes, 3 doublettes composées de Virginie Jacopin et Arnaud Gourves, Morgane Roch et Nolan Le Ru, Sabrina Rembert et Pierre Le Gall représenteront le club, suite à leurs bons résultats en Championnat de secteur.

L'effectif est composé de 66 licenciés dont 14 féminines.

Le club prépare activement la **16^{ième} fête de la pétanque** au boudrome d'Hanvec, les samedi 3 et dimanche 4 août, qui réunira plus de 500 compétiteurs.



> APE : C'est le printemps !

Fin mars, les MS-GS et CP-CE1 sont partis pour un séjour de 2 jours et 1 nuit au Postfort en presqu'île de Crozon, pendant lequel les enfants ont pu observer les espèces animales et végétales qui peuplent nos côtes. Au programme : pêche à pied, balade en bateau et visite des grottes de Morgat.

De leur côté, les élèves de CM découvrent les activités nautiques lors de séances de voile à Logonna-Daoulas. C'est aussi l'occasion d'en apprendre plus sur le mécanisme des marées ! Les GS-CP-CE1 bénéficient quant à eux de cours de natation à la piscine de Landerneau.

Le projet des Aires Terrestres Educatives que nous vous présentions en janvier mobilise les enfants autour de la zone humide de la Madeleine. Il les amène à réfléchir sur la richesse et la protection des écosystèmes qui nous sont familiers. Les plus petits ont assisté à leur tour aux Jeunesses Musicales de France avec un spectacle au Family à Landerneau.

L'APE poursuit ses actions avec les ventes de tomates en partenariat avec l'Anse Verte à Hanvec au mois de juin.

Le dimanche 23 juin se tiendra la kermesse de notre école sur le thème des Jeux Olympiques ! Cette année, elle aura lieu sur la pelouse des gradins à côté du stade de foot, de 13:30 à 17:30. Les tickets pour notre grande tombola sont déjà en vente !



Hanvec 21

Partage de savoir-faire durables

L'association Hanvec21 a proposé en mars une visite au *Potager Nourricier*, à Braspart, chez Arnaud Amos (lepotagernourricier.fr). Un beau moment d'échange et de découverte de pratiques autour des semis et des plants. L'occasion aussi d'improviser un groupe de parole réconfortant au sujet des gastéropodes, qui frappent dur cette année.

Le 27 avril, dans le cadre de notre réflexion sur la nécessité du paillage, nous avons eu la chance de pouvoir visiter l'exploitation de M. Picard, à Rosnoën, qui produit du

Miscanthus, « l'herbe à éléphant », une graminée à croissance rapide que vous connaissez : c'est elle que Nathalie Moreau (employée aux espaces verts de la commune) étale sur les plates-bandes du bourg.

Pour le mois de mai, nous vous proposons une balade botanique à la découverte des ressources de notre belle campagne.

Vous pouvez adhérer à l'association, vous tenir au courant des actions et nous contacter grâce à notre site (hanvec21.fr) et par mail à hanvec21@gmail.com À très bientôt !



> Local Jeunes

Le printemps s'annonce très actif chez les jeunes !

Afin de financer les sorties mensuelles comme la patinoire en mars, Sensas (expériences sensorielles) en avril et les prochaines à venir, les jeunes sont présents une fois par mois sur la place de l'église pour vendre des produits locaux : les tisanes des Fées, les gousses de vanille de David Vanille, les caramels au beurre salé de Caracole aux doigts et les savons d'Armerie Cosmetics.

Mais les jeunes ne s'arrêtent pas là ! Ils continuent à rester acteurs dans la vie associative en démarrant les RDV des jeunes pour élaborer un projet voyage ensemble ! Des petits groupes ont été formés pour rechercher le transport adéquat, l'hébergement et les activités intéressantes à découvrir. Nous les encourageons et nous sommes fiers de cette implication !

A noter dans l'agenda ! Le local jeunes organise le dimanche 2 juin un laser tag au stade de foot ouvert à tous ! Une buvette sera proposée pour se

rafraîchir et se restaurer. Nous espérons vous voir nombreux !

Pour tout renseignement, contacter le local jeunes : localjeuneshanvec@gmail.com

> Compagnie Anime tes Rêves



Le samedi 16 s'est tenue l'assemblée générale de l'association. Dans la joie et la bonne humeur, le bilan moral et financier ont été présentés. C'est une bonne année pour la compagnie qui a vendu une quarantaine de spectacles en 2023.

Les grands projets pour 2024, reprise de la création de [KalÖnn], l'achat d'un camion, modification de la mise en scène de Bigouden Light avec l'intégration d'une goélette.

Photo du bureau, de gauche à droite debout : *Ketty Monjour, Emilie Damon, Géraldine Llorca*, assises : *Delphine Thueux et Sandrine Malgorn*



> AMCO

Le circuit de voitures radiocommandées de l'Auto Model Club de l'Ouest vous annonce un CHAMPIONNAT D'EUROPE tout terrain 1/5^{ème} thermique du 22 au 28 juillet 2024. ZA de Bel Air à HANVEC (circuit Top Atlantique au bord de la voie express). Et toujours nos 5 pistes : bitumées, tout-terrain et Crawler.

A ne pas manquer :

- Le 12 mai 2024 : Championnat de Bretagne 1/5.
- Les 24-25-26 mai 2024 : Warm up du championnat d'Europe + Championnat de France TT 1/5^{ème}.
- Le 2 juin Course amicale Tout Terrain + Piste 1/10^{ème}.
- Le 23 juin Course amicale Tout Terrain + Piste 1/10^{ème}.

<https://m.facebook.com/automodelclubdelouest/>



Championnat d'Europe du 22 au 28 juillet 2024 avec 150 pilotes.



> APEL

Le 22 mars dernier, c'était le « carnaval à l'école ».

Les enfants ont été invités à se déguiser le temps d'un après midi sur le thème des « JO 2024 ». Le temps maussade n'a pas empêché la déambulation programmée dans le bourg. Un goûter a clôturé la journée, avec le sourire !!



L'APEL relance son projet de Marché de Noël. Il aura lieu le **dimanche 1^{er} décembre 2024** à la **salle Anne Péron**. Les inscriptions sont ouvertes aux exposants (professionnels ou non). Le marché de Noël accueille généralement des artistes, des créateurs, des artisans, des producteurs variés et locaux.

Pour tous ceux qui sont intéressés, merci de nous contacter par mail : jdarc.apel@gmail.com ou en nous adressant un courrier à l'école Sainte Jeanne d'Arc.

Beau Printemps ! L'équipe de l'APEL.



> La tribune des élus

> La liste majoritaire

Dans le cadre de l'établissement du budget primitif, les élus municipaux doivent prendre en compte les besoins de la commune tout en veillant à la bonne gestion des finances publiques. Il est donc essentiel de trouver un équilibre entre les dépenses et les recettes afin de garantir la pérennité des services municipaux et le bien-être des habitants. C'est dans cette optique que notre budget a été construit. Ce qu'il faut retenir du budget 2024 :

- Des taux d'imposition inchangés.
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour pouvoir dégager un excédent de fonctionnement et ainsi obtenir des recettes d'investissement pour continuer à investir en 2025.
- Une volonté d'investir, notamment avec un programme pluriannuel pour l'école. Le fait de pouvoir étaler les dépenses d'investissement sur plusieurs années permet de réaliser ce projet sans recourir à l'emprunt.
- La recherche d'un maximum de subventions pour financer une partie des investissements.
- Pas de nouveaux recours à l'emprunt afin de ne pas alourdir la dette de la commune et de ne pas pénaliser de futurs projets d'investissement.

En résumé, l'établissement du budget primitif est une étape importante pour notre commune. Il permet de définir les priorités et les orientations financières pour l'année à venir tout en garantissant une gestion rigoureuse des deniers publics.

> La liste minoritaire

Le mois de mai, traditionnellement associé au renouveau de la nature, nous invite à poursuivre les engagements en sa faveur. Car comme le dit M.A Selosse : « La solution, c'est le vivant * ». Parmi les actions mises en avant par ce scientifique, le retour au sol des matières organiques (Initiative 4 pour 1000**) apparaît comme une solution concrète, aux impacts positifs immédiats : stockage du CO2 atmosphérique, lutte contre la dégradation des sols, etc. Pour cela il ne suffit pas de demander aux citoyens de faire du compostage individuel, mais il est nécessaire que l'état et les collectivités s'emparent du sujet et organisent avec nos agriculteurs les solutions techniques et réglementaires qui permettront l'utilisation à plus grande échelle des matières compostables et ainsi d'engager la transition agroécologique répondant aux défis environnementaux.

- <https://reporterre.net/Marc-Andre-Selosse-La-solution-c-est-le-vivant>
- ** <https://agriculture.gouv.fr/mots-cles/4-pour-1000>

> Jeux : sudoku

			8			3		
				4	6	2		
1				2			6	
6						8	3	
3	4			8			9	6
	8	5						4
	7			3				8
		4	1	7				
		6			2			

n° 34375 - niveau difficile

Solution :

8	3		6	5	9	2	1	4	7
9	2	4	1	7	8	6	5	3	
5	7	1	6	3	4	9	2	8	
2	8	5	3	6	9	7	1	4	
3	4	7	2	8	1	5	9	6	
6	1	9	4	5	7	8	3	2	
1	9	8	7	2	3	4	6	5	
7	5	3	9	4	6	2	8	1	
4	6	2	8	1	5	3	7	9	

Provenance des jeux : www.e.sudoku.fr

Permis de construire

Demandés :

SCI NANOÛ – 398 Kernevez – démolition / construction
MEUNIER Antoine – 1, rue Eugène Boudin – extension maison
GAEC MADEC – Toulaboudou – panneaux photovoltaïques
GOARANT Yann – 82, bis rte de la gare – garage + auvent ossature bois
BONAVANTUR Jean-Pierre – Botcabeur – démolition cabanon bois
QUEINNEC Mélanie – Kergaër – rénovation 2 bâtisses + extension
ROUSSEAU Laurent – 32, rte d'Irvillac – construction maison individuelle

Accordés :

VERMET Virgile – 6 Pennahoat ar Gorre – rénovation d'une habitation
COURTOIS Olivier – 243 rte de Lanvoy- construction terrasse en bois sur pilotis
BIZOUARN Michel – 10 chemin de Quistillic – rénovation / extension maison
BERARD Nicolas- place de l'église – construction maison plain-pied
PRIEUR Claire – 6, rte d'Irvillac – nouveau logement
LE DEUN Myriam – 261 Coatevez – construction garage
BONAVANTUR Jean-Pierre – Botcabeur – démolition cabanon bois



Déclarations préalables

Demandées :

NOYER Fabrice – 9, clos des fougères – pose d'une clôture
M. OGOR et LE GALL – 30 Boudourec – fermeture carport
HASCOET Serge – 1, rte de la forêt du Cranou – pose panneaux photovoltaïques
PIERROT Anne-Sophie – 348 Kernevez – édification clôture
LE BRAS Jean-Yves – 298 Kerneizur – Abri de jardin
KERHARO Laurent – la gare – installation portail + clôture
Objectif énergies – 413 chemin de Kerohan – installation panneaux solaires
PEREIRA Sandra – 5, rue Eugène Boudin – extension
LE CANN Marie – 58 moulin de Kerancuru – toiture en zinc
ECO HABITAT ENERGIE – 24 route de Kerliver – installation 8 panneaux solaires
MARHIC Jean-Victor – 367 Roudouhir – ardoises sur carré de cheminée
POULIQUEN Eric – 104 impasse de Kersamarec – serre tunnel

Accordées:

ECCLOGIE NATIONALE – 181 Quindrivoal – installation 10 panneaux solaires
DEMEULEMEESTER Oana – 338 La gare – ravalement + changement de fenêtres + abattage arbres
MENEZ Vincent – 4 bis rte de la gare – clôture en limite de propriété

LEMOINE Corinne – 50 Hameau du Glugeau – changement menuiseries
GUEGUEN Julie – 4 Pennahoat ar Gorre – changement de menuiseries
NOYER Fabrice – 9, clos des fougères – pose d'une clôture
M. OGOR et LE GALL – 30 Boudourec – fermeture carport
HASCOET Serge – 1, rte de la forêt du Cranou – pose panneaux photovoltaïques
PIERROT Anne-Sophie – 348 Kernevez – édification clôture
PEREIRA Sandra – 5, rue Eugène Boudin – extension
MARHIC Jean-Victor – 367 Roudouhir – ardoises sur carré de cheminée
POULIQUEN Eric – 104 impasse de Kersamarec – serre tunnel



> ANNONCES

> Expo de dessins

Du 03 au 17 juin se tiendra une exposition à la médiathèque qui regroupe les artistes d'arts plastiques de Dimerc'her. Les enfants à partir de 6 ans, les ados et les adultes ont travaillé tout au long de l'année sur des thèmes variés, alliant le dessin, l'aquarelle, le pastel et la peinture. Visible aux heures d'ouverture de la médiathèque.



> LES CARNETS



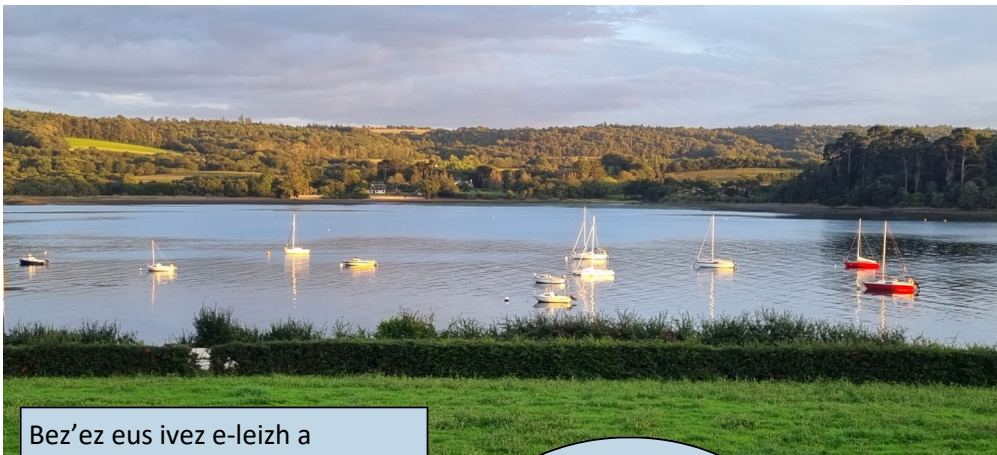
Marie-Jeanne PETILLON veuve MERRIEN
Alice BILIEN veuve LE DEUN
Raymond CAROFF
Jean BRENAUT



Heol ROUE
Mélody LE BER GUILLON

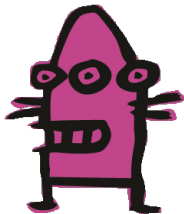


Hañveg : Eus ar menez betek ar mor



Bez'ez eus ivez e-leizh a
wenodennoù-bale a-dreuz al
lanneier hag an hentoù war ar
maze, hag ivez gwenodennoù e-
kreiz koad ar C'hrannoù ha koad
ar C'harzh

Evel-se e welont
gweledvaoù
meurdezus, loened
ha plant dibar



Traduction :

Hañveg : Eus ar menez betek ar mor = Hanvec , de la montagne à la mer// Bez'ez eus ivez e-leizh a wenodennoù-bale a-dreuz al lanneier hag an hentoù war ar maze, hag ivez gwenodennoù e-kreiz koad ar C'hrannoù ha koad ar C'harzh. = il existe de nombreuses randonnées à travers landes et chemins de campagne ainsi que les sentiers forestiers au cœur de la forêt du Cranou et du Bois du Gars. // Evel-se e welont gweledvaoù meurdezus, loened ha plant dibar = on y découvre des paysages grandioses, une faune et une flore spécifique.

Merci à l'office publique de la langue bretonne pour la traduction.

**NUMÉROS
UTILES**



SAMU 15

POLICE SECOURS 17

POMPIERS 18

**PHARMACIE DE GARDE
3237**

CABINET INFIRMIER
06 73 39 70 18
02 98 21 96 16

CABINET MÉDICAL
02 98 83 10 01 ou sur le
site Doctolib.fr

CLIC de Daoulas
(Centre Local d'Informa-
tion et de Coordination)
02 98 85 99 08

**ATD (Agence Tech-
nique Départemen-
tale) ex DDE**
02 98 19 10 90

**URGENCES DEN-
TAIRES À BREST**
02 98 22 33 30

**Eau du Ponant
(assainissement)**
02 29 00 78 78

Veolia (eau)
0 969 323 529

MAIRIE
02 98 21 93 43

Du lundi au vendredi
8h30 - 12h
13h30 - 17h
Fermeture au public tous
les mardis et jeudis
après-midi
Le 1er samedi du mois
9h-12h (sauf juillet et août)

MÉDIATHÈQUE
02 29 62 90 27
Lundi : 16h30 - 17h30
Mercredi : 15h - 18h
Vendredi : 16h30 - 18h30
Samedi : 10h - 12h
**Pendant les vacances
scolaires :**
Mercredi : 16h-18h
Samedi : 10h-12h

MARCHÉ
Les jeudis de 16h à 18h30
Place du 18 juin 1940

VENTE AMBULANTE:
Pizza les mardis après-
midi à partir de 15h
Place du 18 juin 1940

**DÉCHETTERIE DE
DAOULAS**
Été (1^{er} mars au 31
octobre) : de 9h à 12h et
de 14h à 19h00.
Ouvert tous les jours
sauf dimanches et jours
fériés.

> LE PENSE-BÊTE

Agenda Mai - Juin 2024

Calendrier de collecte des ordures ménagères :



Mardi 07 mai : Bac vert

Mardi 14 mai : Bac jaune

Mardi 21 mai : Bac vert

Mardi 28 mai : Bac jaune

Mardi 04 juin : Bac vert

Mardi 11 juin : bac jaune

Mardi 18 juin : Bac vert

Mardi 25 juin : Bac jaune

Mardi 02 juillet : Bac vert



Mercredi 1^{er} mai de 9h à 18h : Débal'Hanvec organisée par Dimerc'her à la salle Anne-Péron.

Mois de mai : exposition « Noms de noms » proposée par l'association Ti ar Vro à la mairie—gratuit—visible aux heures d'ouverture de la mairie

Dimanche 05 mai de 10h30 à 12h : Collecte de journaux organisée par l'APE au local situé à côté de la maison de santé

Samedi 25 mai à 20h : Apéro-Théâtre « Testamort » organisé par la MAM île ô sens— à la salle Anne-Péron

Dimanche 26 mai à 15h : Goûter-théâtre « Les demoiselles de Juvisy » organisé par la MAM île ô sens— à la salle Anne-Péron

Dimanche 02 juin à 15h : Conférence de Tudi Créquer « à la découverte des plus anciens enregistrements en breton » - suivi d'un goûter au son du Kan Ha Diskan à la salle Anne-Péron en collaboration avec la mairie et l'association Ti ar Vro—gratuit

Dimanche 02 juin de 10h30 à 12h : Collecte de journaux organisée par l'APE au local située à côté de la maison de santé

Dimanche 02 juin : Laser Tag organisé par l'association Local Jeunes au stade de foot

Du 02 au 23 juin : exposition « Ar Rannou » de Kat —artiste peintre à l'ossuaire—du jeudi au dimanche de 15h à 18h—entrée libre et gratuite

Jeudi 06 juin : Camion prévention Marsoins—dépistage dentaire de 10h à 12h

Du 03 au 17 juin : exposition de dessins du cours de Dimerc'her à la médiathèque—aux heures d'ouverture

Dimanche 09 juin : 2lections européennes—Bureaux de vote à la salle Anne-Péron—de 8h à 18h

Dimanche 23 juin : Kermesse de l'école Per-Jakez-Helias—organisée par l'APE au stade de foot

> VOUS SOUHAITEZ RENCONTRER UN ÉLU ?

Le maire et les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous.

Merci de contacter l'accueil de la mairie au **02 98 21 93 43** ou par mail à accueil@mairie-hanvec.fr



**LE TRI
+ FACILE**

CATALOGUE

